

CHARTRE DES COLLECTIONNEURS DE SABLES

Généralités :

Notre passion est LE SABLE. Le collectionner est pour nous un plaisir et doit le rester. Ajouter un nouveau sable à notre collection ne doit pas nous amener à dépasser la déontologie que les premiers arénophiles se sont fixés depuis que cette collection originale existe.

Contrairement à la majorité des collections connues, la collection de sable est essentiellement basée sur la récolte, le don ou l'échange des sables et ne doit en aucun cas être la conséquence d'un achat.

Cependant, on peut admettre qu'exceptionnellement un sable soit acquis suite à un troc, un dédommagement ou un don (don à une œuvre par exemple).

Ne rentre pas dans le cadre de cette charte la vente ou l'achat de produits issus de l'artisanat. Ces produits étant généralement des tableaux d'artistes, des empilements linéaires ou artistiques, le sable en vase clos, les diverses cartes de vœux ou publicitaires...

Engagement sur l'honneur :

Je soussigné (e)

Demeurant

Prend l'engagement sur l'honneur de ne pas acheter ou vendre de sable de collection dans le but de développer ma collection. Je m'engage aussi à faire connaître cette charte auprès d'autres collectionneurs débutants ou confirmés

Fait à

Le